



PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC DE PIERRE-DE SAUREL  
MUNICIPALITÉ DE SAINT-ROCH-DE-RICHELIEU

À une séance ordinaire du Conseil municipal de Saint-Roch-de-Richelieu, tenue le mardi 6 octobre 2020, à 19 h 30, à la Mairie et en vidéoconférence avec enregistrement vidéo et audio, diffusion en direct « Facebook live », au 1111, rue du Parc et à laquelle les personnes suivantes sont présentes :

Monsieur Alain Chapdelaine	Maire
Madame Dominique St-Laurent	Conseillère
Monsieur Martin Évangéliste	Conseiller
Monsieur Martin Larivière	Conseiller
Monsieur René Courtemanche	Conseiller
Monsieur Denis Dugas	Conseiller
Monsieur Guy Nadon	Conseiller

Formant quorum sous la présidence de M. Alain Chapdelaine, maire.

Est aussi présente : Madame Guylaine Pelletier, directrice générale adjointe et secrétaire-trésorière adjointe.

---

**Ordre du jour**

1. **Moment de réflexion**
2. **Ouverture de la séance**
3. **Adoption de l'ordre du jour**
4. **Adoption des procès-verbaux**
  - 4.1. Séance du 8 septembre 2020
  - 4.2. Séance extraordinaire du 14 septembre 2020
5. **Adoption du rapport des dépenses et autorisation de paiement**
  - 5.1. Certificat de disponibilité de crédit
  - 5.2. Adoption du rapport des dépenses et autorisation de paiement
6. **Administration générale**
  - 6.1. Législation
    - 6.1.1. Mandat pour un accompagnement en environnement et aménagement durable
  - 6.2. Gestion financière
    - 6.2.1. Travaux réfection du chemin de la Côte Saint-Jean - Financement temporaire - Demande d'une marge de crédit institutionnelle - Autorisation
  - 6.3. Gestion du personnel
    - 6.3.1. Monsieur Maxime Godin-Boulianne, pompier au SSI - Embauche
    - 6.3.2. Journalier et surveillance à la patinoire - Autorisation d'affichage
    - 6.3.3. Monsieur Michael Lesieur, pompier au SSI Saint-Roch-de-Richelieu - Recommandations de l'État-major du service de la sécurité incendie - Fin de probation
7. **Loisirs, culture et famille**
  - 7.1. Concession au chalet des loisirs, saison 2020-2021 - Affichage - Autorisation
  - 7.2. Offre de cours - Centre de formation professionnelle et d'éducation des adultes Sorel-Tracy
8. **Aménagement, urbanisme et développements**
  - 8.1. Dérogation mineure, 155, Chemin de la Côte Saint-Jean - Autorisation



- 8.2. Projet de règlement 220-50-2020 - visant à modifier le règlement de zonage numéro 220 concernant l'agrandissement de la zone Cap-1 - Adoption du second projet de règlement
- 8.3. Demande à la CPTAQ - 1010, Chemin de la Côte Saint-Jean - Conformité

**9. Transport**

- 9.1. Déneigement « Entretien des chemins » - Automne 2020 au printemps 2023 (pour 3 années) - Octroi de contrat
- 9.2. Déneigement - Accès des stationnements - 2020-2021 - Octroi de contrat
- 9.3. Déneigement divers (taux horaire) - 2020-2021 - Octroi de contrat
- 9.4. Travaux réfection du chemin de la Côte Saint-Jean - Décompte no 1 - Autorisation de paiement

**10. Hygiène du milieu**

**11. Sécurité publique**

- 11.1. Demande d'aide financière pour la formation des pompiers dans le cadre du Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel au ministère de la Sécurité publique - Autorisation

**12. Demandes diverses**

- 12.1. Demande de contribution financière - Maison de la culture

**13. Affaires nouvelles**

- 13.1. Mise à niveau du poste de traitement des eaux usées - Autorisation pour la demande de subvention
- 13.2. Remplacement d'une pompe d'égout, rue Principale - Octroi de contrat

**14. Correspondance**

**15. Période de questions**

**16. Levée de la séance**

**1. MOMENT DE RÉFLEXION**

**2. OUVERTURE DE LA SÉANCE**

**3. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par Dominique St-Laurent, appuyé par René Courtemanche et résolu:

- D'adopter l'ordre du jour tel que déposé en ajoutant les points 13.1 et 13.2

Adoptée à l'unanimité

**4. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX**

**4.1. SÉANCE DU 8 SEPTEMBRE 2020**

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil ont pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 8 septembre 2020 ;

2020-10-239

2020-10-240



CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil renoncent à la lecture du procès-verbal ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Guy Nadon, appuyé par Martin Larivière et résolu :

- D'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 8 septembre 2020.

Adoptée à l'unanimité

2020-10-241

#### **4.2. SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 14 SEPTEMBRE 2020**

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil ont pris connaissance du procès-verbal de la séance extraordinaire du 14 septembre 2020 ;

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil renoncent à la lecture du procès-verbal ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Martin Évangéliste, appuyé par Denis Dugas et résolu :

- D'adopter le procès-verbal de la séance extraordinaire du 14 septembre 2020.

Adoptée à l'unanimité

#### **5. ADOPTION DU RAPPORT DES DÉPENSES ET AUTORISATION DE PAIEMENT**

##### **5.1. CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT**

Je soussignée, Guylaine Pelletier, directrice générale adjointe et secrétaire-trésorière adjointe, certifie, par les présentes, que la Municipalité dispose des crédits suffisants pour les fins auxquelles les dépenses au budget 2020 sont projetées.

---

Guylaine Pelletier  
directrice générale adjointe et secrétaire-trésorière adjointe

2020-10-242

##### **5.2. ADOPTION DU RAPPORT DES DÉPENSES ET AUTORISATION DE PAIEMENT**

CONSIDÉRANT QUE le conseil prend acte de la liste des comptes payés en vertu des dépenses incompressibles, de la délégation d'autoriser des dépenses de la directrice générale adjointe et secrétaire-trésorière adjointe et des autorisations de paiement de comptes en regard des décisions prises lors des séances, ordinaire et extraordinaire du 8 et 14 septembre 2020 ;

CONSIDÉRANT QUE le conseil prend en compte la liste des comptes à payer faite conformément aux engagements de crédits et aux dépenses autorisées en vertu de la délégation de la directrice générale adjointe et secrétaire-trésorière adjointe ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Denis Dugas, appuyé par René Courtemanche et résolu :

- D'approuver la liste des comptes payés du mois de septembre 2020 totalisant la somme de 89 996,29 \$.
- D'approuver la liste des comptes à payer du mois d'octobre 2020 et d'autoriser le paiement pour une somme de 187 615,82 \$.



- Les listes des comptes payés et des comptes à payer sont conservées aux archives de la Municipalité et font partie intégrante de la présente résolution comme si elles étaient au long reproduites.

Adoptée à l'unanimité

## **6. ADMINISTRATION GÉNÉRALE**

### **6.1. LÉGISLATION**

2020-10-243

#### **6.1.1. MANDAT POUR UN ACCOMPAGNEMENT EN ENVIRONNEMENT ET AMÉNAGEMENT DURABLE**

Il est proposé par Guy Nadon, appuyé par René Courtemanche et résolu :

- D'octroyer un mandat à ENVIRO 3D CONSEILS INC. selon l'offre de services datée du 2 octobre 2020 au montant estimé de 5 800 \$ plus taxes.

Le but de ce mandat est d'accompagner la Municipalité de Saint-Roch-de-Richelieu face à la problématique de l'usine de substrat de la compagnie Champag.

Adoptée à l'unanimité

### **6.2. GESTION FINANCIÈRE**

2020-10-244

#### **6.2.1. TRAVAUX RÉFECTION DU CHEMIN DE LA CÔTE SAINT-JEAN - FINANCEMENT TEMPORAIRE - DEMANDE D'UNE MARGE DE CRÉDIT INSTITUTIONNELLE - AUTORISATION**

ATTENDU QUE la municipalité à octroyer un contrat à Danis Construction inc., pour des travaux de réfection de 3,1 kilomètres de chaussée et de drainage du chemin Côte Saint-Jean, pour un montant total de 2 241 000.00 \$, taxes incluses ;

ATTENDU QUE la dépense est financée à partir des subventions du MTQ (PIIRL-RIRL), la TECQ et le fonds de carrières et sablières ;

ATTENDU QUE la municipalité pourrait manquer ponctuellement de liquidités pour assumer ses obligations courantes dans l'attente de la réception de revenus divers comptabilisés pour l'année en cours, tel les taxes, les subventions et autres ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Martin Évangéliste, appuyé par Dominique St-Laurent et résolu :

DE demander à la Caisse Populaire Pierre-De Saurel une marge de crédit pour les opérations courantes de la municipalité de 500 000 \$ (cinq cent mille dollars) ;

ET d'autoriser le directeur général/secrétaire-trésorier Reynald Castonguay ou en son absence la directrice générale adjointe/secrétaire-trésorière adjointe Guylaine Pelletier et le maire Alain Chapdelaine ou en son absence, le maire suppléant, M. René Courtemanche à signer pour et au nom de la Municipalité tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de la demande.

Adoptée à l'unanimité

### **6.3. GESTION DU PERSONNEL**



2020-10-245

**6.3.1. MONSIEUR MAXIME GODIN-BOULIANNE, POMPIER AU SSI - EMBAUCHE**

CONSIDÉRANT le rapport administratif et la recommandation de M. Michel Clément, directeur du Service de sécurité incendie en date du 17 septembre 2020;

CONSIDÉRANT QUE M. Maxime Godin Boulianne répond aux exigences stipulées dans le règlement SI-1202-2009 relatif à la création du service de sécurité incendie, selon l'évaluation effectuée par l'état-major, responsable du recrutement ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Denis Dugas, appuyé par René Courtemanche et résolu :

Que le Conseil procède à l'embauche de M. Maxime Godin Boulianne au poste de pompier du Service de sécurité incendie de la municipalité de Saint-Roch-de-Richelieu. Le statut de ce poste est permanent, à temps partiel ;

Que la période d'essai pour ce poste est de douze (12) mois, conformément à la convention collective 2017-2021 entre la Municipalité de Saint-Roch-de-Richelieu et le Syndicat des pompiers et pompières du Québec, section locale de Saint-Roch-de-Richelieu.

Adoptée à l'unanimité

2020-10-246

**6.3.2. JOURNALIER ET SURVEILLANCE À LA PATINOIRE - AUTORISATION D’AFFICHAGE**

Il est proposé par René Courtemanche, appuyé par Denis Dugas et résolu :

- D'autoriser la publication d'une offre d'emploi pour le poste de préposé(s) à la surveillance ET l'entretien des patinoires dans le journal municipal « Le Reflet » ainsi que sur les différents sites et plateformes médiatiques de la municipalité.

Adoptée à l'unanimité

2020-10-247

**6.3.3. MONSIEUR MICHAEL LESIEUR, POMPIER AU SSI SAINT-ROCH-DE-RICHELIEU - RECOMMANDATIONS DE L'ÉTAT-MAJOR DU SERVICE DE LA SÉCURITÉ INCENDIE - FIN DE PROBATION**

CONSIDÉRANT la résolution 2019-10-308 ;

CONSIDÉRANT la fin de la période de probation de M. Michael Lesieur, pompier du service de sécurité incendie ;

CONSIDÉRANT le rapport administratif et la recommandation de M. Michel Clément, directeur du service de sécurité incendie à l'effet que M. Lesieur satisfait aux exigences du poste de pompier dudit service ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par René Courtemanche, appuyé par Martin Évangéliste et résolu :

- De confirmer M. Michael Lesieur au poste de pompier du service de sécurité incendie de la municipalité de Saint-Roch-de-Richelieu.

Adoptée à l'unanimité

**7. LOISIRS, CULTURE ET FAMILLE**



2020-10-248

**7.1. CONCESSION AU CHALET DES LOISIRS, SAISON 2020-2021 - AFFICHAGE - AUTORISATION**

Il est proposé par René Courtemanche, appuyé par Martin Larivière et résolu :

- D'autoriser la publication d'une offre concernant la concession au chalet des loisirs et ce dans le journal municipal « Le Reflet » ainsi que sur les différents sites et plateformes médiatiques de la municipalité.

Adoptée à l'unanimité

2020-10-249

**7.2. OFFRE DE COURS - CENTRE DE FORMATION PROFESSIONNELLE ET D'ÉDUCATION DES ADULTES SOREL-TRACY**

Il est proposé par Denis Dugas, appuyé par René Courtemanche et résolu :

D'autoriser le Centre de formation professionnelle et d'éducation des adultes Sorel-Tracy à utiliser gratuitement le Centre communautaire Chapdelaine, dans le cadre de la formation IS (insertion sociale) pour la période du 26 octobre 2020 au 19 février 2021, conditionnellement à ce qu'une preuve d'assurances responsabilité soit fournie à la municipalité dans le cadre de ladite activité et au respect de toutes les règles internes relatives au prêt d'espaces municipaux ;

Les cours offerts sont :

- Les jeudis du 29 octobre 2020 au 18 février 2021 pour le cours d'anglais (conversation) de 13 h à 16 h ;
- Les vendredis du 30 octobre 2020 au 19 février 2021 pour cours d'espagnol (débutant) de 9 h à 12 h ;
- Les jeudis du 29 octobre 2020 au 18 février 2021 pour le cours de stretching de 9 h à 10 h ;
- Les jeudis du 29 octobre 2020 au 18 février 2021 pour le cours de mobilité posturale de 10 h 30 à 11 h 30 ;

Aucun cours pendant la période des fêtes soit du 19 décembre 2020 au 4 janvier 2021.

- D'autoriser le directeur général (ou son remplaçant) à signer, s'il y a lieu, pour et au nom de la municipalité de Saint-Roch-de-Richelieu, un contrat d'entente avec le Centre de formation professionnelle et d'éducation des adultes Sorel-Tracy à cet effet.

Adoptée à l'unanimité

**8. AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENTS**

2020-10-250

**8.1. DÉROGATION MINEURE, 155, CHEMIN DE LA CÔTE SAINT-JEAN - AUTORISATION**

CONSIDÉRANT la demande de dérogation mineure soumise au Comité consultatif d'urbanisme de la municipalité de Saint-Roch-de-Richelieu pour la propriété située au 115, Côte Saint-Jean, lot 3 733 979 à Saint-Roch-de-Richelieu ;

CONSIDÉRANT QUE cette demande a été publiée conformément à la loi ;

CONSIDÉRANT QUE cette demande vise à permettre pour le bâtiment principal, la marge avant de 7,85 mètres au lieu de 8,0 mètres et la marge latérale de 1,93 mètre au lieu de 2,0 mètres ;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du Comité consultatif d'urbanisme ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Denis Dugas, appuyé par Dominique St-Laurent et résolu :



2020-10-251

- D'approuver la demande de dérogation mineure pour l'immeuble situé au 155, Côte Saint-Jean, lot 3 733 979 à Saint-Roch-de-Richelieu.

Adoptée à l'unanimité

**8.2. PROJET DE RÈGLEMENT 220-50-2020 - VISANT À MODIFIER LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 220 CONCERNANT L'AGRANDISSEMENT DE LA ZONE CAP-1 - ADOPTION DU SECOND PROJET DE RÈGLEMENT**

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a adopté le règlement de zonage no 220 ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité doit modifier ce règlement afin de l'adapter à des normes plus actuelles ;

CONSIDÉRANT QUE des propriétés doivent changer de zone tout en conservant leur caractère patrimonial ;

CONSIDÉRANT QUE cette modification permet une meilleure gestion des usages au carrefour central ;

CONSIDÉRANT QUE les études et rencontres préparatoires ont été effectuées ;

CONSIDÉRANT QU'une assemblée de consultation s'est tenue le mardi 6 octobre 2020, à 19 h 15, à la mairie soit, au 1111, rue du Parc, Saint-Roch-de-Richelieu, afin d'expliquer le projet de règlement et d'entendre les personnes et organismes qui désiraient s'exprimer à ce sujet ;

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil ont reçu une copie du projet de règlement numéro 220-50-2020 au moins deux jours avant la présente séance, déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture par la directrice générale adjointe et secrétaire-trésorière adjointe ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Denis Dugas, appuyé par Martin Évangéliste et résolu :

- D'adopter le second projet d'amendement numéro 2020-50-2020 modifiant le règlement de zonage no. 220 et qu'il y soit statué et décrété ce qui suit :

**Article 1 :**

Le plan de zonage faisant partie du règlement de zonage de la Municipalité est modifié par l'agrandissement de la zone « Cap-1 » à même la zone « Rbp-1 » afin d'y inclure les lots 3 733 703 et 3 733 704 dans la zone « Cap-1 », tel qu'illustrée au plan d'accompagnement numéro 5114-31 daté d'août 2020

**Article 2 :**

Cet amendement entre en vigueur selon les dispositions prévues à la Loi.

Adopté à Saint-Roch-de-Richelieu, le 6 octobre 2020.

Guyline Pelletier  
Directrice générale adjointe et  
secrétaire-trésorière adjointe

Alain Chapdelaine  
Maire

Adoptée à l'unanimité

2020-10-252

**8.3. DEMANDE À LA CPTAQ - 1010, CHEMIN DE LA CÔTE SAINT-JEAN - CONFORMITÉ**



CONSIDÉRANT la demande d'autorisation présentée à la Commission de protection du territoire agricole du Québec relativement au lot numéros 5 770 821, sur le chemin de la Côte Saint-Jean ;

CONSIDÉRANT QUE ce lot est situé dans la zone agricole Aa ;

CONSIDÉRANT QU'à l'intérieur de la zone Aa, l'usage résidentiel est autorisé ;

CONSIDÉRANT QUE le lot est avantagé par l'aqueduc ;

CONSIDÉRANT QUE la superficie du terrain ne contrevient pas aux exigences du règlement de lotissement ;

CONSIDÉRANT QUE ce secteur agricole est déstructuré par la présence de plusieurs résidences ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Denis Dugas, appuyé par René Courtemanche et résolu :

- Que la Municipalité de Saint-Roch-de-Richelieu appuie la demande présentée auprès de la Commission de protection du territoire agricole du Québec relativement au lot numéro 5 770 821, chemin de la Côte Saint-Jean.

Adoptée à l'unanimité

## 9. TRANSPORT

2020-10-253

### 9.1. DÉNEIGEMENT « ENTRETIEN DES CHEMINS » - AUTOMNE 2020 AU PRINTEMPS 2023 (POUR 3 ANNÉES) - OCTROI DE CONTRAT

CONSIDÉRANT l'appel d'offres lancé par la municipalité de Saint-Roch-de-Richelieu via un système électronique (SEAO) d'appel d'offres pour l'entretien des chemins d'hiver pour 3 ans soit, 2020-2021, 2021-2022 et 2022-2023 ;

CONSIDÉRANT QU'un (1) soumissionnaire a déposé une soumission, soit : Bissonnette et Piette inc. ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par René Courtemanche, appuyé par Guy Nadon et résolu :

- D'octroyer un contrat au plus bas soumissionnaire conforme, soit Bissonnette et Piette inc. pour l'entretien des chemins d'hiver pour 3 ans soit, 2020-2021, 2021-2022 et 2022-2023, au montant total de 202 927,65 \$, taxes incluses pour le déneigement des chemins et des rues et au montant total de 160 390,11 \$, taxes incluses pour 300 tonnes d'abrasifs (sel et autres) ;
- De reconnaître que la présente résolution et les documents d'appel d'offres relatifs à ce projet tiennent lieu de contrat entre les parties pour les trois (3) années ;
- Que la dépense soit financée à même les postes budgétaires 02-330-00-443 et 02-330-01-521.

Adoptée à l'unanimité

2020-10-254

### 9.2. DÉNEIGEMENT - ACCÈS DES STATIONNEMENTS - 2020-2021 - OCTROI DE CONTRAT

CONSIDÉRANT la résolution numéro 2020-07-186 autorisant le lancement d'un appel d'offres sur invitation pour le déneigement des stationnements et accès municipaux pour une période d'un (1) an ;



CONSIDÉRANT l'appel d'offres sur invitation lancé par la Municipalité de Saint-Roch-de-Richelieu auprès de cinq (5) entreprises ;

CONSIDÉRANT QUE trois (3) entrepreneurs ont déposé une soumission ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par René Courtemanche, appuyé par Martin Évangéliste et résolu :

- D'octroyer à Bissonnette Excavation, plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour le déneigement des stationnements et accès municipaux incluant le déglacage, dont la soumission est au montant de 8 350 \$, plus taxes, pour une période d'un (1) an (2020-2021) ;
- De reconnaître que la présente résolution et les documents d'appel d'offres relatifs à ce projet tiennent lieu de contrat entre les parties ;
- Que cette dépense soit financée à même les postes budgétaires 02-130-00-522.

Adoptée à l'unanimité

2020-10-255

### **9.3. DÉNEIGEMENT DIVERS (TAUX HORAIRE) - 2020-2021 - OCTROI DE CONTRAT**

CONSIDÉRANT l'appel d'offres sur invitation lancé par la Municipalité de Saint-Roch-de-Richelieu auprès de cinq (5) entreprises pour divers travaux de déneigement, au besoin, et selon un taux horaire ;

CONSIDÉRANT QUE deux (2) entreprises ont déposé une soumission ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Denis Dugas, appuyé par Dominique St-Laurent et résolu :

- De retenir les services de Bissonnette Excavation, au besoin, pour divers travaux de déneigement, selon un taux horaire de 50,00 \$ plus les taxes, pour la période du 15 octobre 2020 au 30 avril 2021, conformément à la soumission du 24 septembre 2020 ;
- De reconnaître que la présente résolution et les documents d'appel d'offres relatifs à ce projet tiennent lieu de contrat entre les parties ;
- Que cette dépense soit financée à même le poste budgétaire 02-220-00-443.

Adoptée à l'unanimité

2020-10-256

### **9.4. TRAVAUX RÉFECTION DU CHEMIN DE LA CÔTE SAINT-JEAN - DÉCOMPTE NO 1 - AUTORISATION DE PAIEMENT**

CONSIDÉRANT la réception du décompte progressif no 1 relativement aux travaux de réfection du chemin de la Côte Saint-Jean sur une longueur d'environ 3,1 km effectués par l'entrepreneur Danis Construction inc. ;

CONSIDÉRANT la recommandation de paiement du décompte progressif numéro 1 de Shellex, firme d'ingénierie, pour des travaux réalisés entre le 8 et le 22 septembre 2020 ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Martin Évangéliste, appuyé par Denis Dugas et résolu :

- D'autoriser le paiement de 199 198,34 \$, incluant toutes les taxes applicables et une retenue contractuelle de 10 % à Danis Construction inc. représentant les travaux de réfection du chemin de la Côte Saint-Jean pour la période se terminant le 22 septembre 2020 ;



- Que la dépense soit imputée au poste budgétaire numéro 23-04000-000 et financée à partir des subventions du MTQ (PIIRL-RIRL), la TECQ et le fonds de carrières et sablières.

Adoptée à l'unanimité

## 10. HYGIÈNE DU MILIEU

## 11. SÉCURITÉ PUBLIQUE

2020-10-257

### 11.1. DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE POUR LA FORMATION DES POMPIERS DANS LE CADRE DU PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE POUR LA FORMATION DES POMPIERS VOLONTAIRES OU À TEMPS PARTIEL AU MINISTÈRE DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE - AUTORISATION

ATTENDU QUE le Règlement sur les conditions pour exercer au sein d'un service de sécurité incendie municipal prévoit les exigences de formation pour les pompiers des services de sécurité incendie afin d'assurer une qualification professionnelle minimale ;

ATTENDU QUE ce règlement s'inscrit dans une volonté de garantir aux municipalités la formation d'équipes de pompiers possédant les compétences et les habiletés nécessaires pour intervenir efficacement en situation d'urgence ;

ATTENDU QU'en décembre 2014, le gouvernement du Québec a établi le Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel ;

ATTENDU QUE ce programme a pour objectif principal d'apporter aux organisations municipales une aide financière leur permettant de disposer d'un nombre suffisant de pompiers qualifiés pour agir efficacement et de manière sécuritaire en situation d'urgence ;

ATTENDU QUE ce programme vise également à favoriser l'acquisition des compétences et des habiletés requises par les pompiers volontaires ou à temps partiel qui exercent au sein des services de sécurité incendie municipaux ;

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Roch-de-Richelieu désire bénéficier de l'aide financière offerte par ce programme ;

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Roch-de-Richelieu prévoit la formation de deux pompiers pour le programme Pompier I, vingt pompiers pour véhicule électrique et hybride et trois pompiers pour officier non urbain au cours de la prochaine année pour répondre efficacement et de manière sécuritaire à des situations d'urgence sur son territoire ;

ATTENDU QUE la municipalité doit transmettre sa demande au ministère de la Sécurité publique par l'intermédiaire de la MRC Pierre-De Saurel en conformité avec l'article 6 du programme ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Guy Nadon, appuyé par Denis Dugas et résolu :

- D'autoriser la présentation d'une demande d'aide financière pour la formation de ces pompiers dans le cadre du Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel au ministère de la Sécurité publique et de transmettre cette demande à la MRC Pierre-De Saurel.

Adoptée à l'unanimité



2020-10-258

## 12. DEMANDES DIVERSES

### 12.1. DEMANDE DE CONTRIBUTION FINANCIÈRE - MAISON DE LA CULTURE

CONSIDÉRANT la correspondance du 22 septembre 2020 par laquelle la Maison de la culture de Saint-Roch-de-Richelieu demande une contribution financière au montant de 400 \$ à la municipalité de Saint-Roch-de-Richelieu pour l'impression d'un livret sur le « Circuit touristique » ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Martin Larivière, appuyé par Martin Évangéliste et résolu :

- De verser un montant de 400 \$ à la Maison de la culture de Saint-Roch-de-Richelieu ;
- Que la dépense soit financée à même le poste budgétaire 02-190-00-970.

Adoptée à l'unanimité

## 13. AFFAIRES NOUVELLES

2020-10-259

### 13.1. MISE À NIVEAU DU POSTE DE TRAITEMENT DES EAUX USÉES - AUTORISATION POUR LA DEMANDE DE SUBVENTION

ATTENDU QUE la Ville de Saint-Ours demande une aide financière pour la mise à niveau du poste de traitement des eaux usées desservant la Ville de Saint-Ours et la municipalité de Saint-Roch-de-Richelieu ;

ATTENDU QUE les travaux ont été estimés, par la firme SHELLEX Groupe conseil, à 481,860.23 \$ (taxes incluses) ;

ATTENDU QUE les deux municipalités totalisent une population de 3, 993 habitants (St-Ours: 1693 et Saint-Roch-de-Richelieu: 2300) ;

ATTENDU QUE les deux municipalités sont éligibles à une aide financière de l'ordre de 66 et 2/3 % ;

ATTENDU QUE l'aide financière sera accordée sur une période de 20 ans ;

ATTENDU QUE « les demandes visant les infrastructures intermunicipales font l'objet d'une analyse spécifique » par le ministère ;

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Roch-de-Richelieu a pris connaissance du Guide sur le programme PRIMEAU et doit respecter toutes les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par René Courtemanche, appuyé par Denis Dugas et résolu :

- QUE la municipalité de Saint-Roch-de-Richelieu s'engage à respecter toutes les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle ;
- QUE la municipalité de Saint-Roch-de-Richelieu s'engage à payer sa part des coûts admissibles et des coûts d'exploitation continus associés à son projet au programme PRIMEAU ;
- QUE la municipalité de Saint-Roch-de-Richelieu confirme qu'elle assume tous les coûts non admissibles et les dépassements de coûts associés à son projet au programme PRIMEAU ;



2020-10-260

- QUE le conseil municipal de la municipalité de Saint-Roch-de-Richelieu autorise la Ville de Saint-Ours à déposer la demande d'aide financière au programme PRIMEAU.

Adoptée à l'unanimité

**13.2. REMPLACEMENT D'UNE POMPE D'ÉGOUT, RUE PRINCIPALE - OCTROI DE CONTRAT**

CONSIDÉRANT l'urgence de procéder au remplacement d'une pompe défectueuse à la station de pompage située sur la rue Principale ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Martin Évangéliste, appuyé par Dominique St-Laurent et résolu :

- D'octroyer le contrat à Électromoteur Richelieu Inc. Pour la réparation de pompe à la station de pompage située sur la rue Principale, au montant d'environ 3 253,43 \$, plus les taxes applicables, conformément à la soumission numéro 16856 en date du 6 octobre 2020 ;
- QUE cette dépense soit financée à même le poste budgétaire 02-415-00-521.

Adoptée à l'unanimité

**14. CORRESPONDANCE**

- MAMH : Lettre envoyée à la MRC Pierre-De-Saurel concernant leurs règlements 327-20 et 328-20
- MRC Pierre de Sorel :
  - Approbation de nos règlements 220-48-2020 et 220-49-2020 ;
  - Procès-verbaux du 26 août 2020 et liste de correspondances ;
  - Comité Consultatif Agricole (CCA) – Fin du mandat du représentant des citoyens.
- Fédération Québécoise des municipalités : Dénonce un article du projet de loi qui retire un droit important aux citoyens (Locations de type Airbnb pour les résidences principales)

**15. PÉRIODE DE QUESTIONS**

2020-10-261

**16. LEVÉE DE LA SÉANCE**

Il est proposé par René Courtemanche, appuyé par Denis Dugas et résolu :

- De lever l'assemblée à 20 h 33

Adoptée à l'unanimité

Alain Chapdelaine  
Maire

Guylaine Pelletier  
Directrice générale adjointe et  
secrétaire-trésorière adjointe

En vertu du 2<sup>e</sup> alinéa de l'article 142 du *Code municipal du Québec*, je, ALAIN CHAPDELAINE, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature individuelle de chacune des résolutions adoptées par le conseil municipal.

Alain Chapdelaine, maire